



# CCAS de PAYZAC

(Centre Communal d'Action Sociale)

Le but d'un CCAS est d'assister les citoyens dans leurs démarches de demande d'aide sociale, d'anticiper et de répondre aux besoins sociaux de la population locale.

Le CCAS de Payzac va mettre en place une permanence pendant un trimestre (à titre d'essai).

**Le 3<sup>ème</sup> jeudi du mois, de 10h à 12h**

Lieu : Salle du Conseil de la Mairie, Place F. Délichère à Payzac

Prochaines dates, 4<sup>ème</sup> trimestre 2024 :

- **17 Octobre**
- **21 Novembre**
- **19 Décembre**

Possibilité de joindre les bénévoles du CCAS lors des permanences, au 04/75/39/47/46

N'hésitez pas à venir vous renseigner.